

Secteurs concernés -> Quelques installations classées sont présentes sur la commune et concernent des activités agricoles et industrielles. Une installation classée SEVESO seuil bas est présente sur la commune : LINDE GAS dans la Zone industrielle de la Giraudière. Les accidents sur ces installations peuvent produire les mêmes effets que le transport de matières dangereuses : incendie, nuage toxique, explosion...

Les bons réflexes

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte en composant le 18 ou le 112 depuis un portable. En cas de fuite ou de feu, éloignez-vous aussi vite que possible. Un périmètre de sécurité sera déterminé par les services de secours en fonction de la nature de l'accident, respecter les consignes qui vous seront communiquées.

RISQUES SANITAIRES

• CANICULE

En Ile-et-Vilaine, on parle de canicule lorsque la température extérieure dépasse 34°C le jour et 19°C la nuit pendant trois jours consécutifs.

Les bons réflexes

AVANT : S'inscrire sur le registre des personnes vulnérables (« Plan Canicule ») de la mairie en contactant le CCAS (02.99.04.13.13).

PENDANT : Boire de l'eau régulièrement, se rafraîchir en humidifiant sa peau, ne pas sortir aux heures les plus chaudes, éviter les efforts physiques, fermer les volets et ne pas ouvrir les fenêtres, être vigilant pour son entourage et prendre des nouvelles.

• PANDÉMIE / EPIZOOTIE

Une pandémie est caractérisée par la propagation rapide d'une maladie infectieuse à une part exceptionnellement importante de la population sur une large zone géographique (ex: pandémie grippale / Covid-19).

Les bons réflexes

AVANT : S'informer sur les risques.

PENDANT : Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydroalcoolique pendant au moins 30 secondes. Jeter ses mouchoirs dans une poubelle. En cas de contagion, porter un masque. Contacter le SAMU (15) ou son médecin traitant en cas de symptômes décrits par les autorités.

APRÈS : Laver les vêtements, la literie. Désinfecter le logement.

LES BONS REFLEXES

En cas d'alerte, SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT les consignes transmises par les autorités et N'ÉVACUEZ QU'APRÈS en avoir reçu l'ordre.



Écoutez les informations locales sur un poste de radio (France Bleu Armorique 103.1 ou France Info 105.5)



Prendre avec soi : radio, eau, lampe de poche, médicaments, couvertures, papiers d'identité



Ne pas fumer et éteindre toute flamme (cigarette, chaudière...)



Limiter les appels téléphoniques aux cas d'urgence (sur réseau fixe ou mobile)



Ne se déplacer qu'en cas de nécessité absolue ou sur ordre des autorités en cas d'évacuation



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité. Les enseignants ont des consignes strictes en cas d'alerte.

OÙ S'INFORMER ? NUMÉROS ET SITES UTILES

• Mairie de NOYAL-SUR-VILAINE :

Tél : 02 99 04 13 13

Site : www.ville-noyalsurvilaine.fr

Application : Noyal-sur-Vilaine

• Préfecture d'Ile-et-Vilaine :

Tél : 0 821 80 30 35

Site : www.ille-et-vilaine.gouv.fr

15	17	18	112	114
SAMU	POLICE SECOURS	SAPEURS-POMPIERS	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

• Météo France :

Tél : 3250

Site : www.meteofrance.com/accueil

• France Bleu Armorique : 103.1 FM

• Informations crues : www.vigicrues.gouv.fr

• Ministère de la santé : solidarites-sante.gouv.fr

• Ministère de la transition écologique :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

• Risques majeurs : www.gouvernement.fr/risques/les-risques-majeurs-dans-votre-departement

la ville en mouvement   

www.ville-noyalsurvilaine.fr



Ce document vous informe des dangers potentiels sur le territoire Communal et des conduites à tenir en cas de risque majeur : conservez-le ! (disponible sur le site internet et sur l'application)

VILLE DE NOYAL-SUR-VILAINE

Inondation Tempête
Risque industriel Pandémie
Transport de matières dangereuses
Mouvements de terrain

Canicule



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



« Assurer la prévention contre les risques majeurs est une nécessité. Nous gardons tous en mémoire des catastrophes naturelles ou des accidents industriels qui ont eu des conséquences très lourdes, tant au niveau des vies humaines que des dommages matériels. Se préparer à réagir correctement est le meilleur moyen d'en limiter les effets. C'est dans cet objectif que la Commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit une organisation des services et moyens communaux pour permettre d'assurer au mieux la sauvegarde des Noyalais. Ce plan ne pourra toutefois fonctionner qu'avec votre participation : une bonne connaissance des consignes de sécurité communiquées et réflexes à adopter permettra à chacun de contribuer à la sécurité de tous. Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été rédigé par la commune afin de mieux vous informer sur la nature des risques potentiels sur notre territoire. Lisez-le attentivement et gardez-le précieusement, il vous apportera une aide utile en cas de déclenchement d'une alerte. »

Le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN

L'alerte et l'information

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par : les alertes météo qui sont relayées par tous les médias classiques (radios, télévisions...). En cas de danger localisé, la commune peut faire procéder à l'alerte des riverains par internet, panneau d'affichage lumineux du centre-ville et de la rue Michel Loisel, visite à domicile ou téléphone pour les personnes vulnérables, véhicule de Police sonorisé, application.... L'alerte peut également être signalée par la sirène située sur le toit de la mairie de la façon suivante :

DEBUT DE L'ALERTE



FIN DE L'ALERTE

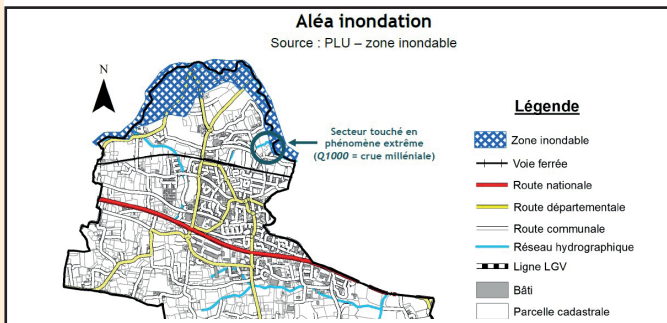


LES RISQUES MAJEURS RECENSÉS À NOYAL-SUR-VILAINE

RISQUES NATURELS

• LES INONDATIONS

Secteurs concernés -> Partie Nord de la Commune. Une montée lente de la Vilaine peut survenir. Quelques bâtiments sont exposés : secteurs du Puits Gautier, Moncorps et la Moinerie. Des axes routiers peuvent également être inondés : RD 92 et RD 100 à proximité des lieux-dits de la Touche du Val et du Puits Gautier, pouvant entraîner des déviations de circulation. Des débordements ponctuels de petits cours d'eau peuvent également survenir.



Les bons réflexes

AVANT : Rehausser objets et mobilier, obturer les entrées d'eau, couper électricité et gaz, faire une réserve d'eau potable et de nourriture.

PENDANT : Monter dans les étages de la maison, ne pas s'engager dans une zone inondée, n'évacuer que si vous en recevez l'ordre.

APRÈS : Aérer et désinfecter, chauffer dès que possible, ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche, s'assurer de la potabilité de l'eau en mairie, engager les démarches auprès de l'assurance.

• LES TEMPÊTES / NEIGE / VERGLAS

Secteurs concernés -> Toute la Commune.

Les bons réflexes

AVANT : Ranger ou fixer les objets susceptibles de s'envoler. Rentrer les animaux et le matériel. S'abriter dans un bâtiment en dur. Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.

PENDANT : Éviter tout déplacement, surtout en zones arborées.

APRÈS : Réparer ce qui peut l'être, couper les branches et arbres menaçant de tomber, ne pas toucher les câbles tombés à terre.



RISQUES TECHNOLOGIQUES

• LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Secteurs concernés -> Ce risque peut survenir à l'occasion d'un accident dans le transport de produits dangereux (inflammables, explosifs, toxiques ou corrosifs) par voie routière (transit sur la RN157 et les principales routes départementales RD 92 - 93 - 100 - 101 et 286 et la voie SNCF Rennes-Paris).

Les bons réflexes

Si vous êtes témoin d'un accident lors de transport de matières dangereuses, donnez l'alerte en composant le 18 ou le 112, en relevant les numéros apposés sur la plaque orange du véhicule. Selon la nature du risque, évacuer ou confiner. S'il faut confiner, couper la ventilation, calfeutrer les portes et fenêtres.

• LE RISQUE INDUSTRIEL

